

Les Canadiennes-anglaises se soulèvent

Elles en avaient marre depuis longtemps de leurs gouvernements à la gomme, qui n'étaient pas fichus d'être aussi tolérants que celui du Québec! Marre de devoir quitter Edmonton pour aller se faire avorter à Seattle, aux États-Unis. Marre des descentes dans les cliniques d'avortement, marre des procès qui n'en finissent plus, marre du «Cri silencieux», marre des députés qui ne parlent plus que du droit du fœtus. Marre, quoi!

Alors, elles ont décidé, en novembre dernier, lors d'une rencontre du Comité canadien d'action sur le statut de la femme (National Action Committee on the Status of Women, NAC), de reprendre l'offensive. S'inspirant d'une stratégie déjà employée au Québec, à l'époque de la Coopération nationale pour l'avortement libre et gratuit, elles s'appêtent à tenir, dans plusieurs grandes villes canadiennes, des tribunaux populaires mettant en procès la loi canadienne sur l'avortement.

Le premier procès a déjà eu lieu le 25 janvier, à Vancouver, en Colombie-Britannique. Des femmes de tout âge sont venues y témoigner des conditions dans lesquelles elles ont vécu leur avortement, avant et après 1969 (date de la légalisation de l'avortement thérapeutique), aussi bien en clinique qu'en milieu hospitalier. Au moment de publier, on ignore encore les retombées de ce premier procès populaire au pays des conservateurs de Bill Bennett.

Six villes canadiennes: Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto et Halifax ont déjà confirmé leur «participation» à cette série de tribunaux. D'autres villes pourraient toutefois s'ajouter d'ici juin 1986, alors que la campagne s'achèvera à Ottawa par un «événement majeur».

Intitulée «Crimes contre les femmes: la loi de l'avortement en procès», cette série de tribunaux populaires vise à «remettre les droits des femmes au premier plan du débat entourant l'avortement», a expliqué à *La Vie en Rose* l'une des organisatrices ontariennes, Mme Patricia Antonyshin.

Selon Mme Antonyshin, le débat entourant l'avortement est de plus en plus centré sur les droits du fœtus. «Avec la montée des fondamentalistes, dit-elle, la question des droits des femmes est de moins en moins présente. Les procès veulent souligner le caractère injuste de la loi actuelle sur l'avortement.»

La participation du Québec à cette campagne était encore incertaine au début du mois de février, même si la Coalition ontarienne la considérait «acquise en principe»

et n'étant plus «qu'une question d'organisation». Plusieurs groupes du Québec s'interrogeaient en effet, en début d'année, sur la «pertinence» d'organiser de tels tribunaux ici en 1986. «Nous en avons fait il y a quatre ou cinq ans, rappelle Anne St-Cerny, de la Fédération québécoise du planning des naissances (FQPN). Certaines se disent qu'il est plus important maintenant de préserver les acquis.»

À ce propos, bon nombre de groupes populaires, de femmes et de syndicats ont discuté, le 8 février dernier, de la création d'une Coalition québécoise pour le droit à l'avortement qui prendrait la relève de la défunte Coopération. À cette occasion, des porte-parole du Centre de santé des femmes du quartier, de même que des femmes travaillant dans des CLSC où sont pratiqués des avortements ont fait le point sur la situation au Québec. Le docteur Henry Morgentaler participait aussi à la rencontre.

Coalition québécoise ou pas, les Ontariennes entendent profiter des prochains mois pour inviter les Canadiennes (et les Québécoises!) à écrire au ministre fédéral de la Justice, John Crosbie, pour lui demander d'abroger l'article 251 du Code criminel, régitant les conditions de pratique d'avortement.

Pour plus de détails, on peut contacter Nicole Dicaire auprès de la Coalition ontarienne pour des cliniques d'avortement, au 1-416-532-8193, ou Lise Gratton au 731-4931, poste 304. ✎

CAROLE BEAULIEU

*Bon
miniversaire*

Toutes les femmes,
à leur manière,
mènent la bataille
pour faire reconnaître
leur travail.

COMITE
DE LA
CONDITION
FEMININE
DE LA CSN

